

## PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil de Fondation du Sanatorium Universitaire Suisse,  
tenue à Neuchâtel, Hôtel Du Peyrou, le vendredi 25 novembre 2016 à 11h15.

**Présidence :** M. le Professeur Max-Albert Knus (ETHZ, Zurich)

**Assistent à la séance :**

Monsieur Lukas Bucher (Fribourg), Prof. Jean-William Fitting (UNI, Lausanne), Monsieur Pierre Moiroud (Genève), Madame Helen Fielding (EPF Lausanne), Prof. Roland Ruedin (Neuchâtel), Prof. Konrad Bloch (UNI, Zurich), Madame Nina Beuret (UNES), Monsieur Nicolas Diener (UNES),

**Excusés :**

Monsieur Gaudenz Henzi (Bâle), Madame Eva Koller (St-Gall), Monsieur Daniel Jaggi (Berne), Madame Susanne Vogt-Lamberts (Lucerne)

**Absent :**

Monsieur Albino Zraggen (Suisse italienne)

## ORDRE DU JOUR

1. Liste de présence
2. Nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015
4. Communications diverses
5. Vente du terrain à Leysin
6. Comptes de l'exercice 2015
7. Organe de révision
8. Répartition des revenus
9. Préparation de la liquidation de la Fondation
10. Divers et propositions individuelles

Le président propose de compléter l'ordre du jour par un point 9b) : signature individuelle.

-----

### 1. Liste de présence

Le Président note que neuf membres du Conseil sont présents et que quatre sont excusés.

### 2. Nouveaux membres

Le Président annonce l'entrée de deux nouveaux membres dans le Conseil, Madame Helen Fielding représentante de l'EPFL et Madame Nina Beuret représentante de l'UNES.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015**

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans remarque.

### **4. Communications diverses**

Le Président annonce avoir reçu quelques demandes directes de subsides, qu'il a comme toujours redirigées vers les services des universités.

Monsieur Moiroud annonce que le service concerné à Genève s'intitule désormais Pôle Santé Social.

### **5. Vente du terrain à Leysin**

Le Président annonce avoir signé, le 13 septembre 2016 à Aigle, la vente du terrain de Leysin à Madame Eve Knecht pour le prix de 7000 francs. En l'absence de bénéfice, aucun impôt ne sera dû.

### **6. Comptes de l'exercice 2015**

Le Professeur Ruedin passe en revue le rapport des comptes. Au bilan, on note une diminution des actifs due notamment à la liquidation d'un compte en Euros et à la vente de plusieurs titres. Au passif, on note une diminution du capital ainsi qu'une diminution à zéro du fonds de réserve, du fait de l'augmentation des sommes distribuées aux universités. Au compte de résultat, les produits montrent une baisse de revenus due au faible rendement actuel, les gains ont été réalisés sur la vente de trois postes de titres. Les charges montrent une baisse des frais généraux de par la baisse du nombre de titres, et la perte de change est due à la vente de titres en Euros après l'abandon du taux plancher par la BNS. La ristourne de 1'000'000 francs est effectuée selon la clé de répartition historique, sur la base des nombres officiels d'étudiants.

L'exercice 2016 en cours est marqué par la baisse du prix du pétrole et par le maintien de taux d'intérêt très bas de par l'action des banques centrales. Le cours des actions demeure actuellement très élevé. Il conviendra de poursuivre les ventes aux meilleures conditions.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au Professeur Ruedin pour le temps et les compétences qu'il met au service de la Fondation.

### **7. Organe de révision**

Le Conseil renouvelle le mandat des réviseurs des comptes (Conseil, Révision et Fiscalité SA) jusqu'à la liquidation de la Fondation.

## 8. Répartition des revenus

Ainsi que décidé lors de la séance du Conseil du 20 novembre 2015, la distribution aux universités se fera selon la clé de répartition historique jusqu'à la liquidation de la Fondation.

## 9. Préparation de la liquidation

Comme décidé précédemment, la liquidation de la Fondation s'effectuera en 2017. La discussion s'engage sur les modalités de la liquidation: Le Professeur Ruedin propose de distribuer l'argent restant, environ 1'300'000 francs, en 2017 puis de voter la dissolution de la Fondation une fois les comptes à zéro, lors de la prochaine séance de novembre 2017. Il conviendra de prendre les dispositions pour que toutes les factures soient payées avant la liquidation. Afin de faire face à d'éventuelles factures imprévues ou tardives, le Professeur Bloch propose qu'une somme de 5000 francs soit attribuée à l'Université de Zurich, à charge d'honorer les éventuelles factures reçues après la liquidation de la Fondation. Le Président et le Professeur Ruedin vont prendre contact avec l'Autorité de surveillance des fondations afin d'obtenir son aval pour la liquidation et pour en définir les modalités.

### 9b) Signature individuelle

Le Conseil de fondation décide de conférer la signature individuelle à Monsieur Roland Ruedin.

## 10. Divers et propositions individuelles

Aucun.

*La prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 17 novembre 2017 à 11h00  
à l'Hôtel Du Peyrou, Neuchâtel*

La séance est levée à 12h15.

Lausanne, le 26 novembre 2016

  
Jean-William Fitting